



ARRETE DGA-AT / 20221173

**REGLEMENTANT PROVISOIEMENT LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT A SAINTE MARIE
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE MARIE**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et suivants ;
Vu le Code de la Route et notamment son article R411
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L111-1
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

CONSIDERANT que dans le cadre de travaux de création d'un regard d'eau pluvial, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur la rue des Patrices, à compter du 25 avril jusqu'au 31 mai 2022 de 08 heures 30 à 16 heures ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Pendant les travaux la circulation sera en alternat, selon les besoins du chantier (signalé par panneau K10 ou feux clignotants).

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le secteur en travaux pendant la durée du chantier.

ARTICLE 3 : Les signalisations nécessaires à l'application de la présente prescription seront à la charge de l'Entreprise **SARL CLM**.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les formes réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément aux lois. Tout stationnement interdit sera considéré comme gênant et sanctionné par l'amende prévue et le cas échéant mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services, les forces de Police et de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Marie, le 5 Mai 2022

Le Maire,

Pour La Maire, par délégation
L'élu délégué



Thierry FLAHAUT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le :
et de la publication, le : **05 MAI 2022**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE – AMENAGEMENT/ TRAVAUX

DIRECTION ETUDES ET PROJETS

☒ 3, Rue de la République - 97438 SAINTE MARIE ☎ 0262 53 19 30 1 : 0262 53 19 31